

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mai, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36 **Quorum : 19**
Présents : 26

Ayant donné un Pouvoir : 04

Absents : 06

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 30

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 30

Pour : 30

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages
exprimés : 16**

Secrétaire de séance :

Georges CAGNIN

Date de la convocation :

14/05/2025

26 présent(e)s : **Avressieux** : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. **Belmont-Tramonet** : Mme BOURBON Marie-Christine. **Champagneux** : Mme SAUNIER Elise, M. CAGNIN Georges. **Domessin** : Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, MADELON Caroline, M. LESAGE Claude. **La Bridoire** : Mme JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. **Pont de Beauvoisin** : Mme FERRARI Myriam, MM. BERTHOLLIER Christian, LECOCQ Pascal, LOMBARD Daniel. **Rochefort** : M. ARGOUT Yves. **Saint Béron** : Mme VERRIER Muriel, M. PERROT Alain. **Saint Genix-les-Villages** : Mmes COUDURIER Françoise, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUE Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude, PUGNOT Bertrand. **Sainte Marie d'Alvey** : M. PERSON Philippe. **Verel-de-Montbel** : M. CEVOZ-MAMI Christian.

04 Pouvoirs : Mme BEGUIN-BECHEROT Nathalie à Mme JOURDAN Véronique, M. PEYSSONNERIE Daniel à Mme FERRARI Myriam, M. VERGUET Nicolas à Mme BOURBON Marie-Christine, Mme YACONO Céline à M. LOMBARD Daniel.

06 Absent(e)s : M. BILLON Pierre, M. GONARD Xavier, Mme LABBAY Catherine, Mme MESTRALLET Nadège, M. PICHE Barthélémy et REVEL Daniel.

OBJET : APPROBATION D'UNE PROPOSITION DE SAVOIE ENR ET ENERCOOP POUR L'AMENAGEMENT D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE SUR UN TERRAIN COMMUNAUTAIRE A S^T BERON ;

Vu le code général des propriétés des personnes publiques ;

Considérant l'étude de faisabilité réalisée par le SDES de la Savoie sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes Val Guiers ;

Considérant que les terrains objets des présentes ont été classés en zone d'accélération ENR par la commune de S^t Béron et que le PLU projette leur classement en zonage NPV ;

Considérant que les terrains appartiennent au domaine privé de la communauté de communes Val Guiers et ne sont affectés ou aménagés pour aucun service public ;

Le Président rappelle que la communauté de communes (CC), en partenariat avec le SMAPS, est engagée pour la transition énergétique sur son territoire, à travers la démarche Territoire à Energie Positive (TEPOS), devenue Territoire Engagé pour la Transition Ecologique (TETE).

Le plan d'actions approuvé prévoit notamment le développement des installations de production d'énergie renouvelable dont solaire.

Il rappelle que la communauté de communes Val Guiers est propriétaire de terrains situés sur la commune de St Béron. Ces terrains sont pollués et grevés d'une servitude d'utilité publique restreignant leur usage. Il s'agit d'anciens crassiers de la société industrielle Péchiney

L'étude de faisabilité permet l'aménagement d'une centrale photovoltaïque au sol.

Le Président informe avoir reçu le 27 mars 2025 une manifestation spontanée d'intérêt d'un groupement composé de la SEM Savoie ENR et d'ENERCOOP Auvergne Rhône-Alpes pour l'installation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur le site présenté ci-dessus. Cette centrale serait dotée d'une puissance d'environ 1MWc.

La proposition prévoit :

- Propriété des installations : Savoie ENR ou une société commune à créer avec ENERCOOP AURA ;
- Redevance d'occupation prévisionnelle : 2,00€/kWc sous condition ;
- Formalisation juridique du partenariat : Bail emphytéotique ;
- Durée minimale d'exploitation : 30 ans ;
- Valorisation de l'électricité : possibilité d'autoconsommation collective, de vente à Enercoop en PPA ou tarif d'obligation d'achat ;
- Parcelle concernée : B1801 d'une superficie de 16 229 m² ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Par 30 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention

➤**APPROUVE** l'attribution des terrains au groupement constitué par la SEM Savoie ENR et ENERCOOP Auvergne Rhône-Alpes dans les conditions présentées ci-dessus ;

➤**AUTORISE** le Président à exécuter la présente délibération y compris le bail emphytéotique à venir dans le respect des conditions exprimées dans la délibération. A savoir :

- Propriété des installations : Savoie ENR ou une société commune à créer avec ENERCOOP AURA ;
- Redevance d'occupation prévisionnelle : 2,00€/kWc sous condition ;
- Formalisation juridique du partenariat : Bail emphytéotique ;
- Durée minimale d'exploitation : 30 ans ;
- Valorisation de l'électricité : possibilité d'autoconsommation collective, de vente à Enercoop en PPA ou tarif d'obligation d'achat ;
- Parcelle concernée : B1801 d'une superficie de 16 229 m² ;

Le Président,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.

-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 03/06/2025,

LE PRESIDENT,
Paul REGALLET

Le Secrétaire de séance,
Georges CAGNIN